

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DEVE 165 Protocole d'accord avec la Fondation « Services Funéraires – Ville de Paris ».

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2015 DEVE 25, en date des 26, 27 et 28 mai 2015, approuvant le choix du délégataire de service public pour la gestion du crématorium du Père-Lachaise et la convention de délégation ;

Vu la convention concédant le droit d'assurer la gestion du crématorium du Père-Lachaise signée le 28 mai 2015 entre la Maire de Paris et la Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres (S.A.E.M.P.F.) ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un protocole d'accord avec la Fondation « Services Funéraires – Ville de Paris » ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation « Services Funéraires – Ville de Paris » le protocole dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO